

APPLICATION 14 Comptabilisation des amortissements comptables et fiscaux

On vous demande de traiter les problèmes suivants relatifs à certaines opérations d'inventaire de la société Franver.
État des immobilisations au 1/01/N :

Nature	Date d'acquisition	Montant	Durée (années)	Valeur résiduelle	Mode
• Matériel de transport Camion Iveco 2,5 t	1/01/N-2	26 000	4	5 000	Linéaire
Voiture Citroën	30/06/N-1	21 600	5	800	Linéaire
• Matériel informatique Ordinateur IPC	1/01/N-2	10 000	5	0	Linéaire

a) Le 1/10/N, l'entreprise a acheté un nouveau camion au prix de 32 000 € HT. La durée d'utilisation prévue pour le nouveau camion est de 4 ans. Le système d'amortissement choisi est le système linéaire. La valeur résiduelle est estimée à 4 000 €. Une avance de 6 000 € avait été versée, courant septembre N, par chèque bancaire ; l'opération d'achat a été enregistrée ainsi :

2182	Matériel de transport	1-oct	26 000		
44562	TVA déductible sur immobilisations		6 272		
404	Fournisseurs d'immobilisations			32 272	
	Facture n° 5209 du concessionnaire				

b) Le 20/11/N, l'entreprise Franver a acheté un micro-ordinateur IBM au prix de 4 000 € HT ; sa durée d'utilisation est prévue pour 4 ans, son amortissement choisi sera dégressif, la direction de l'entreprise considérant que cette technique correspond effectivement à la consommation des avantages économiques attendus. La valeur résiduelle est considérée comme non significative. IBM a facturé des logiciels au prix de 4 000 € HT. L'entreprise souhaite amortir ces logiciels, comptablement, sur 4 ans, tout en bénéficiant des possibilités fiscales d'amortissement plus rapide.

Seule l'acquisition a été comptabilisée le 20/11/N.

NB : les logiciels acquis sont des logiciels dissociés à usage interne.

Passez, au 31/12/N, toutes les écritures relatives à ce dossier.

APPLICATION 15 QCM

Répondez par « oui » ou par « non » aux affirmations ci-dessous ou choisissez le résultat exact en donnant toutes explications utiles.

- L'amortissement concerne les biens dont les avantages économiques qu'il procure sont consommés sur plus d'un exercice.
- Les durées d'amortissement à pratiquer doivent répondre aux usages de la profession.

- Un brevet possédé par une entreprise lui donne une protection juridique de 10 ans ; l'entreprise compte l'utiliser durant 4 ans ; l'administration fiscale autorise l'amortissement des brevets sur 5 ans. La durée d'amortissement à retenir est de :
 - 4 ans.
 - 5 ans.
 - 10 ans.
- La date de début d'amortissement d'un bien est celle de son acquisition.
- Lorsque les conditions économiques entraînent d'importantes modifications de valeur vénale d'un bien, la valeur résiduelle doit être modifiée.
- La base amortissable d'une immobilisation incorporelle ou corporelle correspond au prix d'acquisition de celle-ci, diminuée de sa valeur résiduelle, nette de coûts de sortie.
- L'amortissement linéaire est considéré comme étant représentatif de la consommation des avantages économiques dans le temps, en l'absence d'autres critères.
- Le taux d'amortissement linéaire d'un bien amortissable en 50 ans est de 2,5 %.
- La somme des amortissements pratiqués à la fin de la durée d'utilisation d'un bien correspond à son coût d'acquisition ou de production.
- L'amortissement d'une immobilisation décomposable se fait sur la durée d'utilisation du composant à renouveler le plus rapidement.
- Les amortissements fiscaux se calculent sur la base du coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation et non sur la base diminuée de la valeur résiduelle.
- Un amortissement fiscal procure une économie d'impôt définitive à l'entreprise.
- Pour un bien amorti selon le système dégressif en 10 ans, le passage à l'amortissement linéaire se fait à compter :
 - 5^e année.
 - 6^e année.
 - 7^e année.
 - 8^e année.
- Lorsqu'un bien perd de la valeur plus rapidement que prévu, on pratique un amortissement dérogatoire.
- Au bilan, les amortissements dérogatoires viennent en diminution du coût d'acquisition afin de déterminer la valeur comptable nette.